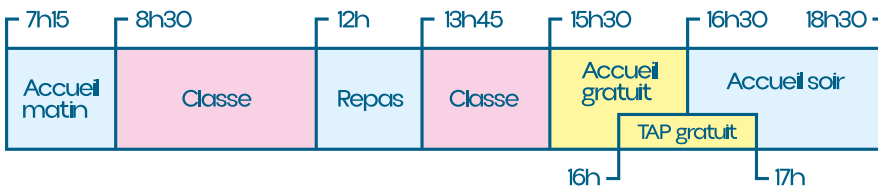


Mémo scolaire

Rentrée scolaire
le 1^{er} sept. 2026



Le lundi • mardi • jeudi • vendredi



Si votre enfant mange à la maison, vous le déposerez entre 13h35 et 13h45 à l'école.

Temps d'Activité Périscolaire (TAP), de 16h à 17h • gratuit :

Découverte d'activités sportives et culturelles encadrées par des spécialistes.

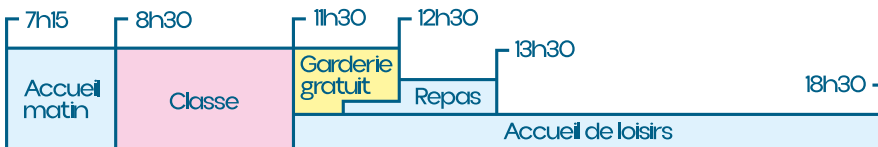
Activités de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 • payant :

Des animations ludiques et variées sont proposées par les animateurs.

16h30 à 17h :
Goûter.

17h à 18h :
Études surveillées.

Le mercredi



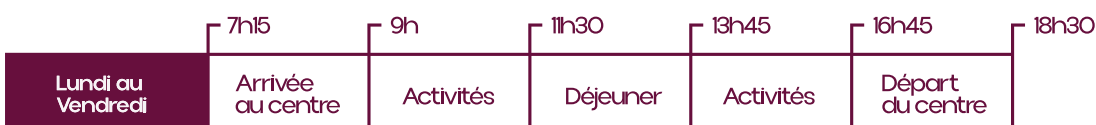
Garderie de 11h30 à 12h30 : gratuit.

Accueil de loisirs de 11h30 à 18h30 : réservé aux enfants scolarisés à Fougères (sur inscription).

12h à 16h45 : pause déjeuner, temps libre, animations ludiques • **16h45 à 18h30 :** vous pouvez récupérer vos enfants.

À la fin de la classe, les enfants sont emmenés par autocar au centre de loisirs (école des Bleuets ou de la Forairie).

Les vacances (sur inscription et réservation)



Si votre enfant mange à la maison, vous le récupérez entre 11h30 et 12h15 et vous le déposez entre 13h30 et 13h45.

Pour les enfants de 3 à 9 ans :

- site de l'école des Bleuets
- site de l'école de La Forairie

Club pré-ados de 10 à 12 ans :

- site de l'école Duguesclin

La restauration

Dans le respect de la loi Egalim, les repas sont cuisinés à la cuisine centrale municipale, à partir de produits locaux et livrés en liaison chaude dans les restaurants scolaires. Le service est fait à table.

Loi Egalim = au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits bio.

En pratique

L'Espace citoyen :



À la rentrée :

- Je vérifie les renseignements sur l'Espace Citoyen.
- Je fais calculer mon barème pour la tarification 2026, sinon je suis facturé au tarif maximum.
- Je réserve les repas par période (semaine, mois, année).
- Je signale les allergies ou Protocole d'Accueil Individuel.

Chaque semaine :

- Je remets une serviette en tissu dans le cartable de mon enfant.
- Au besoin, je réserve ou j'annule les repas.

3 semaines avant chaque période de vacances :

- Je réserve le Centre de Loisirs en inscrivant mon enfant à l'activité puis en réservant les dates souhaitées.

La Direction Éducation Enfance peut vous accompagner dans vos démarches.

Tarifs et facturation

Les tarifs doivent être calculés par la Direction Éducation Enfance selon vos ressources et le nombre d'enfants à charge. Ils sont fixés pour l'année civile et consultables sur l'Espace Citoyen. À défaut, les tarifs maximum seront appliqués.

Si votre enfant est absent : toute absence sera facturée, sauf imprévus familiaux (maladie, accident, hospitalisation) ou imprévus professionnels non anticipés. Un justificatif sera à transmettre à la Direction Éducation Enfance.

Si vous n'avez pas réservé les repas à la cantine : le tarif sera majoré.

La reprise des enfants au-delà des horaires de fermeture des accueils sera facturée 7€ par 1/4 d'heure de retard.

La famille dispose, chaque mois, d'une facture détaillée des prestations sur l'Espace Citoyen.

En résumé, je dois réserver sur l'Espace Citoyen

Activités	Je réserve quand ?	Je peux annuler	Je ne réserve pas
Repas	Au plus tard 1 jour avant	1 jour avant	Mon enfant est pris en charge et je paie une majoration
Mercredis après-midi			
Centre de loisirs vacances	3 semaines avant les vacances	non	Je contacte la DEE

**Vous
avez des
questions ?**

Direction Éducation Enfance - 2, rue Pommereul

(Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermé le mardi matin.)

☎ 02 99 94 88 62 ✉ education@fougeres.fr

Des **bornes internet** sont disponibles à la Direction Éducation Enfance, au CCAS, à la Médiathèque, à la Mission locale ou au Centre social.